

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.U.**

**Monsieur Albert GOFFART**

**Directeur**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/285194

Réf DMS : 2043-0562/01/2010-408PR

Réf CRMS : AVL/KD/BXL-3.83/s.488

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de la Cambre, 70. Abattage d'un arbre.

**Avis conforme** (*Dossier traité par M. P. Fostiez – D.U. et M. B. Galand – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 28 octobre 2010, en référence, reçue le 29 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 novembre 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La demande porte sur l'abattage d'un cèdre de l'Atlas, inscrit sur la liste de sauvegarde depuis le 13 mars 2003. Âgé d'une centaine d'années, il est situé en intérieur d'îlot dans ce qu'il reste des jardins de l'ancien hôtel Aubecq, construit en 1905 par Victor Horta et démoli en 1950 (520, avenue Louise). L'arbre mesure aujourd'hui 2,88 mètres de circonférence à 1,5 m du sol et a atteint 15 mètres de haut.

Suite à la chute de grosses branches en 2005 et 2009, une expertise phytosanitaire a été réalisée à l'initiative de la DMS en novembre 2009. Cette étude, menée visuellement par un arboriste grimpeur (avec visite du houppier) et complétée par un examen au tomographe à ondes sonores, a conclu à des faiblesses de croissance au niveau des rameaux et à un risque important de rupture de certaines branches. Cette situation serait due à plusieurs facteurs.

D'une part, l'ensoleillement et l'espace vital au niveau des racines ont été réduits lors de la construction des immeubles à appartements, situés avenue Lloyd George, et de leur parking souterrain. Suite à cette évolution du contexte urbanistique, l'arbre aurait épuisé les réserves d'éléments minéraux mis à sa disposition.

D'autre part, le risque de rupture de certaines branches charpentières serait également dû à des faiblesses présentes à l'insertion d'une branche dans la partie supérieure de la couronne ainsi qu'à la morphologie particulière de la plupart des branches dites en « queues en lion » (peu de ramifications à l'intérieur du houppier et aiguilles rassemblées aux extrémités). Cette particularité accentuerait le risque de rupture des branches en raison de certains porte-à-faux importants.

L'étude signale par ailleurs que les conditions de sécurité ne pourraient être améliorées sans altérer les qualités esthétiques de l'arbre. La taille des branches ou un traitement de revitalisation (par un apport d'engrais) seraient insuffisants pour assurer la bonne conservation de l'arbre.

Comme la DMS dans son rapport technique du 4 octobre 2010, la CRMS est dès lors favorable à l'abattage du cèdre en question. Elle souscrit également à sa demande d'essoucher l'arbre et d'enrichir le sol avant replantation (par exemple au moyen de BRF-Bois Raméal Fragmenté).

Toutefois, si la CRMS comprend la suggestion de la DMS de replanter un nouveau sujet comme témoin historique de la propriété Aubecq, tel un « arbre de la mémoire », elle s'interroge sur la pertinence de replanter un cèdre au vu du contexte urbanistique actuel.

La Commission demande donc d'évaluer les conditions et les chances de développement réelles dont bénéficierait le nouvel arbre et de réfléchir, le cas échéant, à une autre essence de replantation qui serait mieux adaptée au contexte urbanistique environnant.

***Par conséquent, la CRMS émet un avis favorable sur l'abattage du cèdre de l'Atlas sous réserve des remarques formulées ci-dessus.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. B. Galand et Mme M. Muret).